

Rénovim

LE MAGAZINE DES PROFESSIONNELS DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

n°5

Août-Sept. 2010

12,50 €

Chantier de rénovation
dans l'Indre-et-Loire
(méthode « Panneaux »),
mené par l'entreprise
Charpentes Renault.

Toiture isolée par l'extérieur

Sarking ou panneaux ?

RT 2012

Les premières
décisions

ENR

Photovoltaïque,
le trop-plein ?

Après-travaux Un marché prometteur



aux autres énergies renouvelables ?

« Non, tout dépend du profil du propriétaire »



Didier Michaud est secrétaire du Groupement des particuliers producteurs d'électricité photovoltaïque (GPPEP).

« Le photovoltaïque est une énergie renouvelable parmi d'autres. Et toutes sont pertinentes. Cela dit, les particuliers qui s'embarquent dans le photovoltaïque recherchent des choses différentes. Depuis deux ans, et la création de notre association (600 membres) et grâce à son partenaire, le forum www.photovoltaique.fr, nous avons pu réaliser quelques sondages !

Les particuliers qui font ça "pour l'argent" représentent moins de 50% de l'ensemble. Ils sont souvent les premiers déçus car ils sont attirés par les prix « cassés » de sociétés faisant également cela... pour l'argent. D'autres ont d'ores et déjà amélioré leurs habitations au maximum et le photovoltaïque est l'ultime étape vers une maison positive. Enfin, le dernier type - et pas le plus anecdotique - utilise les gains pour rénover son habitation. Le photovoltaïque peut les avoir sensibilisés : nombre de propriétaires d'installations relèvent leur production quotidienne sur le site www.bdppv.fr !

Une piste d'action sous-exploitée par les particuliers comme par les banques, est le Livret de développement durable (LDD). Rien n'empêche le propriétaire d'une installation d'y verser ses gains, qui financent des travaux d'amélioration énergétique.

Quoiqu'il en soit, il n'y a pas "trop" de photovoltaïque. Loin de là. Et lorsque la présidente d'ErDF Michèle Bellon déclare que "l'engouement actuel (...) risque de provoquer des coupures d'électricité au niveau local, si la production dépasse la demande et provoque une surtension", nous sommes scandalisés. En 2009, ErDF nous a imposé une taxe pour financer le réseau (Turpe 3). Malgré cela, nous ne sommes pas opposés à une révision des tarifs d'achat et une baisse des aides. Dès lors que la capacité de production n'est pas limitée, pourquoi ne pas envisager de recouvrir l'ensemble de la toiture dans les zones où les conditions s'y prêtent ? »

(*) La présidente d'ErDF, le mardi 22 juin dernier lors du colloque de l'UFE (Union Française de l'Electricité).

« Oui et non : il suffirait d'en revoir les conditions »



Raphaël Claustre, directeur du CLER, comité de liaison des énergies renouvelables.

« Cette question appelle une réponse partagée, d'une part parce que le photovoltaïque est une filière prometteuse et intéressante qu'il faut continuer à développer massivement, d'autre part car pour "résister", son cadre doit être revu, notamment tout ce qui a trait au tarif d'achat et au crédit d'impôt. Quoi qu'il en soit, mieux vaut éviter les décisions hâtives.

D'abord, le photovoltaïque ne fait pas seul la course en tête des Enr. La filière bois énergie pèse par exemple 6% de la consommation d'énergie en France.

Il faut parvenir à développer la filière photovoltaïque d'une manière harmonieuse. Elle est encore loin de la rentabilité. La développer massivement quand cela coûte cher n'a pas d'intérêt ! Il faut arriver parallèlement à une baisse des coûts et une hausse des volumes.

Il est vrai qu'aujourd'hui, nous sommes dans une situation paradoxale, notamment avec des particuliers qui installent du photovoltaïque avant de faire l'isolation. D'autres installent une PAC « air-air » sur des maisons non isolées. La priorité doit être l'isolation.

Certains proposent de réinjecter les gains du photovoltaïque dans des travaux d'amélioration énergétique. Cela suscite plusieurs réflexions. La première, c'est que le photovoltaïque assure des recettes importantes, ce qui représente une bonne raison de baisser les tarifs d'achat. Deuxième point, l'isolation est en elle-même rentable, il n'est donc pas besoin de la financer via les gains du photovoltaïque. Enfin, le CSPE (Contribution au service public de l'électricité) qui finance ces tarifs d'achat n'a pas pour objectif de financer la rénovation du parc privé ! Je rappelle que le CSPE prend en charge la production d'électricité dans les Dom-Tom et la fourniture d'électricité au tarif de première nécessité. »

« Oui et non, à nous de le développer harmonieusement »



Wael Elamine est responsable de la filière solaire au SER, Syndicat des énergies renouvelables.

« Je ne pense pas que le photovoltaïque "phagocyte" les autres Enr. La question doit être vue sous plusieurs angles. L'angle technique d'abord : une maison n'a qu'un seul toit orienté au sud. Et il est vrai qu'il existe une concurrence entre le photovoltaïque et le thermique, au bénéfice de la première solution, plus rentable. Il est pourtant de plus en plus possible d'associer les deux, en récupérant la chaleur sous le module photovoltaïque pour alimenter une installation de production de chauffage ou d'ECS.

Deuxième angle : le crédit d'impôt particulièrement intéressant pour un matériel photovoltaïque qui affiche un prix encore élevé. Une famille peut facilement le consommer uniquement avec cette technologie. Là encore c'est une question de choix. La RT 2012 - qui introduit l'obligation dans le neuf de recourir aux Enr - va rééquilibrer l'ensemble. Le solaire thermique va prendre pied massivement dans le neuf.

Dans l'existant, les actions de maîtrise de l'énergie constituent la priorité. Certains utilisent les bénéfices de leur installation photovoltaïque pour mener à bien ces actions, pourquoi pas. Le particulier a le droit de décider où il réinjecte son argent ! De surcroît, lorsqu'un professionnel intervient sur une toiture pour installer du photovoltaïque, il faut savoir qu'il prend souvent en charge l'isolation de la toiture.

Le SER a publié en juillet 2010 quatorze propositions afin de maîtriser le développement de la filière plutôt que pour rééquilibrer une quelconque injustice. Nous appelons notamment à la mise en place d'un mécanisme d'ajustement trimestriel du tarif avec une modulation périodique, à la gestion coordonnée de la baisse du tarif d'achat et de celle du crédit d'impôt, à la mise en place d'un tarif d'autoconsommation... »